

**Réunion du 26 juillet 2021**  
**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 juillet 2021**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Etaient présents** : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Jean-Marc BOUZIN, Sylvain JAFFUEL, Mickaël SEIDLER Monsieur Pierre HOUBÉ, Monsieur Pierre de LARMINAT ET Mesdames Béatrice GOYET, Sylvie RICHARD, Aurélie MURE, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Catherine BARBECOT

**Etaient excusés**: Patrick MAGERAND,

**Etaient absents**:

A été nommé secrétaire de séance: Monsieur Mickaël SEIDLER

Monsieur le Maire a présenté Madame Sabine CHARBONNET qui a rejoint l'équipe du service administratif

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour par l'ajout d'un point supplémentaire dans les questions diverses.

Ouverture de la séance à 19H05

**1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 mai 2021 (N°59-2021)**

**Pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 2**

Monsieur le Maire a transmis le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 mai 2021 pour lecture aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 mai 2021

**2°) Fixation des prix des terrains rue Georges FONDRET (N°60-2021)**

**Pour : 13 ; contre : 0; abstention : 2**

Monsieur le Maire propose de fixer le prix des 2 terrains viabilisés de 700m<sup>2</sup> chacun, situés rue Georges FONDRET à 36€/m<sup>2</sup> TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, approuve:

- le tarif de 36€/m<sup>2</sup> TTC pour les dits terrains

**3°) Révision des tarifs du cimetière (N°61-2021)**

**Pour : 12 ; contre : 3 ; abstention : 0**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nouvelle rédaction du règlement du cimetière adopté par la commission municipale compétente qui s'est réunie pour étudier ce document le jeudi 27 mai 2021

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur:

- le remplacement des concessions cinquantenaires par des concessions d'une durée renouvelable de 15 ans et de 30 ans, sociologiquement et économiquement mieux adaptées à la demande des familles.
- la surface des concessions délivrées et sur leurs tarification
- la détermination des catégories de citoyens qui peuvent prétendre à bénéficier d'une concession, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est donc proposé au conseil de délivrer aux familles deux catégories de concessions et pour chacune de ces catégories deux superficies au choix du concessionnaire. Avec des tarifications calculées en fonction de la durée et de la surface. A savoir :

a) concession pleine terre 2,5m<sup>2</sup> (2.5 x1m)

15 ans ..... 200 euros

30 ans ..... 400 euros

b) concession pleine terre 5m<sup>2</sup> (2.5 x2m)

15 ans ..... 400 euros

30 ans ..... 800 euros

c) cases de columbarium :

15 ans ..... 300 euros

30 ans ..... 500 euros

d) cavurnes :

15 ans ..... 400 euros

30 ans ..... 600 euros

e) redevance de séjour au caveau provisoire :

- 30 euros la première semaine puis 20 euros par semaine supplémentaire.

Les prix des cases de columbarium et des cavurnes sont justifiés par l'investissement financier important réalisé par la commune pour mettre à disposition ces équipements non obligatoires.

Par ailleurs, dans le cadre de la bonne gestion du cimetière, il est indispensable de déterminer les catégories de citoyens qui pourront prétendre à bénéficier d'une concession funéraire, d'une case de columbarium, d'une cavurne.

Il est proposé de reprendre les quatre catégories de citoyens énoncées avec précision dans l'article L2223-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit des personnes :

- décédées sur le territoire communal quel que soit leur domicile ;
- domiciliées sur le territoire communal quel que soit le lieu de leur décès ;
- non domiciliées sur la commune mais qui ont le droit à une sépulture de famille ;
- établies hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans le cimetière et qui peuvent prétendre à être inscrites sur la liste électorale de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité (3 votes contre : Frédérique RONDEPIERRE et Messieurs Pierre HOUBÉ, Pierre De LARMINAT) :

- ACCEPTE la suppression des concessions cinquantenaires
- ACCEPTE la création de concessions d'une durée limitée de 15 ans, 30 ans, renouvelable
- ACCEPTE les superficies et les tarifications proposées pour les concessions pleine terre
- ACCEPTE les durées et les tarifications proposées pour les cases de columbarium, et les cavurnes
- ACCEPTE de réserver la délivrance de concessions pleine terre, de cases de columbarium, de cavurnes aux quatre catégories de bénéficiaires déterminés par l'article L2223-3 du CGCT.

**4°)Décision modificative achat de mobilier scolaire – N° 62/2021**

**Pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter du matériel supplémentaire, en particulier des lits doubles pour la prochaine rentrée scolaire.

L'augmentation d'effectifs, n'ayant pas été prévue, les crédits votés au budget primitif sont insuffisants et il convient de prendre une décision modificative budgétaire de 5000€.

Soit un débit de 5000€ à l'article 020 « dépenses imprévues » et un crédit de la même somme à l'article 2184-431 « Mobilier ».

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité la décision modificative proposée

**5°) Extension réseau électrique SDE rue des tilleuls (N°63-2021)**

**Pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'une extension de réseau public d'électricité rue des Tilleuls sur une longueur de 60m au coût de 6 200€ HT.

Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) demande une contribution financière de la commune conformément à la législation en vigueur de 45% et la contribution demandée s'élèverait à 2 790€,

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- L'extension du réseau public d'électricité rue des Tilleuls
- La contribution demandée de 2 790€

## **6°) Convention d'occupation du domaine public Eborn (N°64-20201)**

### **Pour : 15; contre : 0 ; abstention :0**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier du Syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE03) concernant la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public.

Dans le contexte d'évolution de gestion des bornes de rechargement électrique, il est nécessaire d'établir une convention d'occupation du domaine public des bornes existantes autorisant SPBR1 à occuper le domaine où est implantée la borne localisée rue de la Chaume sur la parcelle AA 111

Ladite convention précise qu'en application des dispositions de l'article 4 du décret n°2014-1313 du 31 octobre 2014, le bénéficiaire est exonéré de toute redevance au titre de l'occupation du domaine public

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

➤La mise en place de cette convention avec Eborn

## **7°) Modification du tableau des effectifs (N°65-2021)**

### **Pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0**

VU le tableau des effectifs établi par délibération du 17 mai 2021

Considérant les modifications à apporter au tableau des effectifs ;

Considérant que le tableau des effectifs au vu du départ en retraite d'un agent technique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le tableau des effectifs établi le 17 mai 2021

- fixe le nouveau tableau des effectifs ainsi qu'il suit à compter de ce jour :

## **EMPLOIS PERMANENTS**

### **Temps complet :**

Adjoint technique territorial: 1

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe : 1

Agent de maîtrise : 1

Adjoint administratif territorial : 2

### **Temps non complet :**

Adjoint administratif principal 2ème classe territorial (24h/hebdo) : 1

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (32.50 h/semaine): 1 à supprimer au 31 octobre 2021

Adjoint technique territorial (32.5 h/semaine) : 1 à compter du 01 novembre 2021

Adjoint technique territorial (31.5 h/semaine) : 3

Adjoint d'animation territorial (22.50 h/semaine) : 1

Adjoint d'animation territorial (24 h/semaine) : 1

Adjoint technique (26h/semaine) : 1

**8°) Versement d'une subvention au comité des fêtes (N°66-2021)**

**Pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Mr RICHARD, président du comité des Fêtes relatif à une demande de subvention pour les manifestations organisées en juillet 2021.

Monsieur RICHARD sollicite une aide globale de 300€

Monsieur le Maire rappelle que cette somme a déjà été prévue par la délibération 046 2021 et que les crédits sont déjà inscrits au budget primitif 2021

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité (Madame Sylvie RICHARD et Monsieur Sylvain JAFFUEL ne prenant pas part au vote) :

➤ le versement d'une subvention de 300€ au comité des fêtes

**Informations diverses:**

- Retour du vœu de limitation de vitesse sur la RD 2009 aux entrées de Bourg.

Monsieur le Maire a transmis à chaque membre de l'assemblée le courrier de conseil départemental en réponse vœu de limitation de vitesse sur la RD 2009 aux entrées de Bourg.

- Remplacement du lave–vaisselle de la cantine

A la demande écrite de Monsieur HOUËT, Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de son courrier (cf annexe)

Monsieur le Maire répond que le changement en urgence est justifié du fait de la période de fonctionnement de la cantine et à la demande du personnel. Le matériel, vieux de 16 ans a nécessité 3 réparations en 2019 avec des difficultés à trouver des pièces de rechange. Vu la vétusté, le choix d'un matériel neuf a été pris.

- Information sur la crue de l'Andelot

Fin de la séance à 20H21

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
DEVOUCOUX	Bernard	
MARTINS	Christine	
BURLOT	Jean-François	
GOYET	Béatrice	
CROCHET	Didier	
RICHARD	Sylvie	
JAFFUEL	Sylvain	
RONDEPIERRE	Frédérique	
SEIDLER	Mickaël	
MURE	Aurélie	
BOUZIN	Jean-Marc	
BARBECOT	Catherine	
MAGERAND	Patrick	Excuse
HOUBÉ	Pierre	
DE LARMINAT	Pierre	